

Mémo presse
Vendredi 15 décembre 2023

La Nouvelle-Aquitaine se dote d'un Pacte d'ambition pour l'agriculture biologique jusqu'en 2027

Étienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, **Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Jean-Pierre Raynaud**, vice-président du Conseil régional en charge de l'Agriculture, ont signé le **Pacte d'ambition pour l'agriculture biologique 2023-2027**, ce vendredi 15 décembre à Bordeaux.

Cette signature a eu lieu dans les **locaux du Syndicat d'Initiative à Vocation Unique de Bordeaux-Mérignac de restauration collective, un établissement exemplaire en termes de consommation locale et Bio**. 57 % de ses produits sont labellisés AB et 75 % sont d'origine locale. Son objectif pour 2027 : atteindre 60 % de produits AB et 80 % de fait maison.

L'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine

L'agriculture biologique est très présente en Nouvelle-Aquitaine avec une grande diversité de filières. En effet, depuis 2018, la région occupe la **2^{ème} place au niveau national en surface et en nombre d'exploitations en agriculture biologique**.

Depuis le premier pacte Bio signé en 2017, les surfaces conduites avec ce mode de production ont doublé et atteignent aujourd'hui près de **10% de la surface agricole utile (SAU) néo-aquitaine (cf. annexe 1)**. Il en est de même pour le nombre d'agriculteurs qui représentent aujourd'hui **14% des agriculteurs néo-aquitains**.

Les chiffres-clés (provisaires) Nouvelle-Aquitaine en 2023



8 861

exploitations engagées en bio



13,8 %

exploitations agricoles de la région

- **2 %** vs 2022



371 000 ha

en mode de production bio



9,6 %

de surface agricole utilisée

- **2 %** vs 2022

Aujourd'hui, l'agriculture biologique est à un tournant. Elle est passée d'un marché de niche, à une croissance à 2 chiffres pendant de nombreuses années, pour connaître un certain tassement depuis 2021 puis une diminution cette année : - 2 % par rapport à 2022 en SAU et en nombre d'agriculteurs. Après une croissance exceptionnelle depuis plus de 10 ans et **une augmentation de 50 % entre 2017 et 2020** (cf. annexe 2), la consommation en produits bio est en baisse pour la 3^{ème} année consécutive. Elle reste cependant supérieure au niveau d'avant COVID.

Pourquoi un Pacte d'ambition régionale ?

Ce Pacte d'ambition pour l'agriculture biologique 2023-2027 a été adopté par les conseillers régionaux réunis en séance plénière le 12 juin 2023.

Il est **cosigné avec la profession agricole** (Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, Bio Nouvelle-Aquitaine, Vignerons bio Nouvelle-Aquitaine), **l'aval de la filière** (InterBio, la coopération agricole), **et les financeurs** (Région Nouvelle-Aquitaine, Etat, Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne).

Ce pacte a pour intérêt **de créer des instances privilégiées d'échanges avec l'ensemble de la filière** pour partager les constats, les solutions et les moyens, avec en particulier :

- des réflexions sur **l'adéquation offre-demande ;**
- la mise en œuvre de **dispositifs en corrélation avec les demandes du terrain et les moyens financiers disponibles.**

Ainsi, la capacité de **réorienter les actions face au contexte actuel** du marché de l'agriculture biologique est réelle. La partie **promotion pour redynamiser la consommation a été renforcée**, tout comme la partie **restauration collective pour créer de nouveaux débouchés.**

Par ailleurs, l'agriculture biologique est aujourd'hui la **seule à respecter l'ensemble des engagements prévus dans Néo Terra**, la feuille de route du Conseil régional dédiée à la transition écologique et énergétique : sortie des pesticides, bien-être animal, adaptation et atténuation du changement climatique.

Les objectifs à atteindre à l'horizon 2027

A travers ce pacte bio, des **objectifs ambitieux pour lesquels chaque maillon a son rôle à jouer** - producteurs, entreprises de l'aval comme financeurs - sont fixés :

- **18 % de la surface agricole utile régionale en bio,**
- **25 % des exploitations en agriculture biologique,**
- **30 % des installations avec la dotation « Nouveaux et jeunes agriculteurs » annuelle en agriculture bio,**
- **2,5 Mds d'euros de chiffre d'affaires Bio.**

Dans les lycées :

- **30 % de produits locaux Bio dans les lycées (en 2025)**
- **25 % de produits Bio dans chaque lycée**
- **100 % des exploitations des lycées agricoles, avec atelier en agriculture bio.**

Un engagement continu de l'État à maintenir le potentiel de production biologique français

Annoncé au salon international de l'agriculture en mars dernier, le plan de soutien à l'agriculture biologique porté par le Gouvernement s'est traduit par des mesures conjoncturelles et des réponses structurelles et il vient compléter un panel de mesures incitatives et de soutien préexistantes :

- Le plan stratégique national prévoit que les exploitations certifiées « agriculture biologique » **bénéficient d'un paiement majoré de l'ecorégime de 30€ par ha.**
- Le budget alloué à la conversion est en cohérence avec l'objectif d'accroissement de la surface agricole utile certifiée. **Le budget 2023 (estimé à 22M€) permettra de couvrir toutes les demandes.**
- **Le crédit d'impôt a été porté à 4 500€ pour les exploitations « AB ».**
- Le fonds d'urgence et l'aide de crise bio ont totalisé 104M€ à l'échelle nationale, dont **19,9M€ en Nouvelle-Aquitaine au bénéfice de plusieurs centaines d'exploitations** (442 au titre du fonds d'urgence et 662 au titre de l'aide de crise).
- Des moyens substantiels dédiés à une campagne de communication nationale impliquant l'Agence bio et les interprofessions. A ce titre **le budget de communication de l'Agence Bio a été porté à 8M€.**
- **Une augmentation du fonds Avenir Bio dédié aux projets de développement des filières biologiques françaises à hauteur de 18M€.**
- Une volonté réaffirmée le 7 décembre par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, d'**accroître rapidement le taux d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective** pour atteindre l'objectif de 20% fixé par la loi EGALIM. Les établissements de restauration collective relevant de l'État sont engagés à atteindre cet objectif dès 2024.

Cet engagement de l'État aux côtés des filières bio est cohérent avec la valeur apportée par ces filières au regard des enjeux portés par la planification écologique : réduction des émissions de gaz à effet de serre ; des intrants ; sobriété dans la consommation en eau, préservation de la biodiversité ; adaptation au changement climatique.

Focus sur le soutien très important de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'agriculture biologique

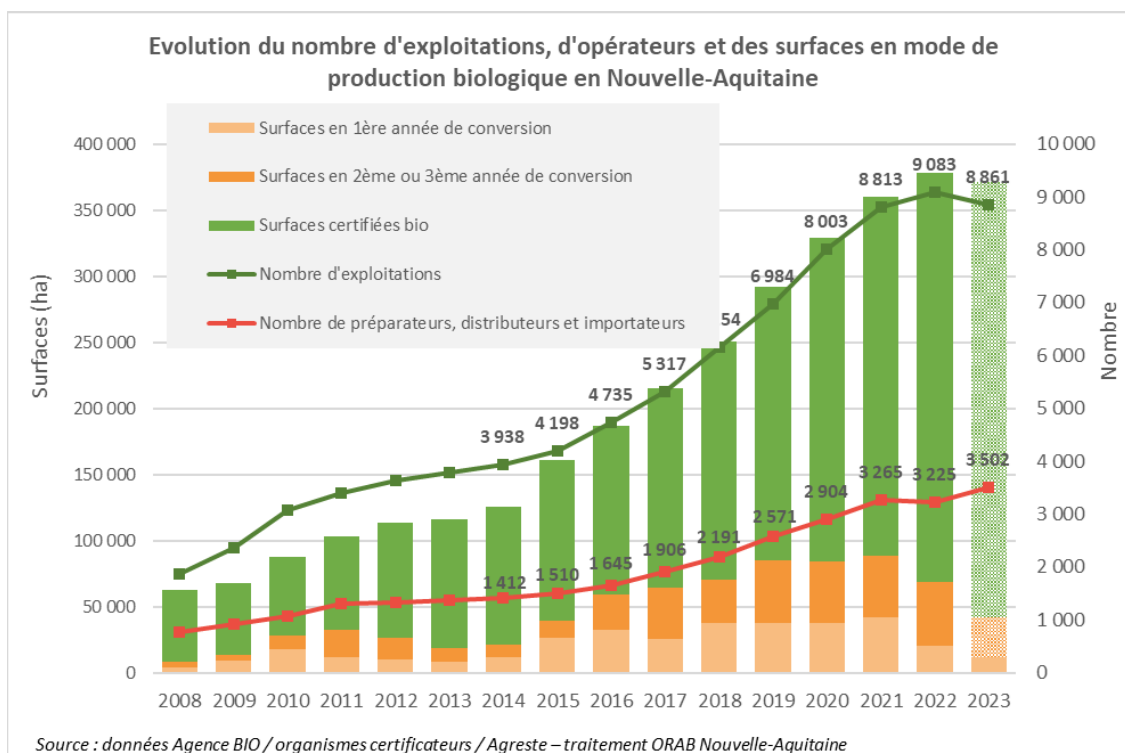
En tant que chef de file en matière économique, la Région joue un rôle central dans l'accompagnement au développement de l'agriculture biologique, notamment **en mobilisant ses crédits régionaux et ceux de l'Union européenne via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).**

Elle soutient financièrement les producteurs en agriculture biologique via :

- **Une aide au maintien : 16 millions d'euros Région + FEADER 2022.**
- **Des aides aux investissements : 9,5 millions d'euros Région + FEADER 2022,** priorisation et bonification pour l'agriculture biologique.
- **Un soutien aux structures qui les accompagnent** pour assurer leur pérennité : **conseils individuels et collectifs pour 1,2 million d'euros de crédits régionaux en 2022.**
- **Le transfert de connaissances : 2,2 millions d'euros Région + FEADER en 2022.**

Au regard du contexte de l'agriculture biologique, un accent fort est mis par la Région pour **développer les débouchés, notamment en restauration collective**, ainsi que sur la **promotion de l'agriculture biologique**, afin de redonner envie aux consommateurs de manger Bio.

Annexe 1 : Evolution de l'AB en Nouvelle-Aquitaine



Annexe 2 : Evolution de la consommation en produits bios

